

An aerial photograph of a tropical forest landscape. A river flows through the center, with a concrete bridge crossing it. The riverbanks are heavily eroded, showing large areas of exposed reddish-brown soil. The surrounding forest is dense and green, but there are visible gaps and cleared areas, particularly near the bridge and along the riverbanks, indicating deforestation. The sky is overcast and hazy.

Notre politique pour des produits sans déforestation

Version : mars 2026

Contenu

1 CONTEXTE ET OBJECTIF DE CETTE POLITIQUE	3
2 QUELS CHOIX FAISONS-NOUS ?	4
3 QUEL EST NOTRE OBJECTIF CONCRET ?	6
4 QUE VOULONS-NOUS CHANGER ?	6
5 COMMENT ALLONS-NOUS METTRE CETTE POLITIQUE EN ŒUVRE ?	7
6 COMMENT ALLONS-NOUS SUIVRE ET ÉVALUER CETTE POLITIQUE ?	7
7 QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DE CETTE POLITIQUE ?	8
8 QUI EST RESPONSABLE DE CETTE POLITIQUE ?	8
9 COMMENT LES PARTIES INTÉRESSÉES SONT-ELLES IMPLIQUÉES ET INFORMÉES ?	9
<i>ANNEXE : INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS</i>	10

1 CONTEXTE ET OBJECTIF DE CETTE POLITIQUE

Nous voulons garantir à nos clients que les produits que nous commercialisons ne sont pas issus, en tout ou en partie, de terres récemment déboisées (après 2020).

La déforestation correspond à la destruction des forêts en vue d'affecter les terres à d'autres usages, comme l'agriculture ou l'élevage. À l'échelle mondiale, elle contribue au changement climatique et compromet la disponibilité de certains produits issus des régions concernées.

La destruction d'écosystèmes de plus en plus rares (espaces naturels) constitue l'une des principales causes de la perte de biodiversité. Or, notre approvisionnement alimentaire dépend directement de ces écosystèmes (pollinisation, qualité des sols, ressources en eau, diversité génétique, etc.).

S'engager à protéger et à restaurer les écosystèmes permet donc de réduire l'empreinte environnementale de nos produits et s'inscrit pleinement dans notre politique générale de durabilité.

La présente politique décrit également la manière dont nous nous conformons aux exigences du [règlement européen sur la déforestation \(RDUE\)](#).



La destruction d'écosystèmes de plus en plus rares constitue l'une des principales causes de la perte de biodiversité.

2 QUELS CHOIX FAISONS-NOUS ?

1 Notre engagement de proposer des produits sans déforestation fait partie d'un cadre plus global visant à renforcer la durabilité des chaînes de valeur des produits que nous achetons et (re) vendons.

Pour définir nos critères produits, nous adoptons une approche holistique qui prend en compte l'incidence environnementale, mais aussi d'autres aspects tels que la santé, les droits de l'homme, l'ancrage local et le bien-être animal. Cela nous permet de limiter les effets négatifs secondaires sur d'autres enjeux majeurs et d'éviter une approche trop unilatérale.

Nous intégrons cette démarche de manière structurelle en :

- **appliquant notre politique de diligence raisonnable ;**
- **renforçant notre politique d'approvisionnement durable ;**
- **inscrivant nos relations avec nos partenaires commerciaux dans la durée.**

2 Nous privilégions des partenariats intelligents, créateurs de valeur tant pour Colruyt Group que pour ses partenaires commerciaux.

Pour garantir que les produits que nous commercialisons ne proviennent pas de zones déboisées, la collaboration avec nos partenaires commerciaux est essentielle. Le cas échéant, nous développons des collaborations sectorielles structurées avec divers acteurs, notamment des alliances d'achat, des instituts de recherche et des plateformes multipartites. En avançant collectivement avec le secteur, nous favorisons une approche harmonisée, largement adoptée et efficace pour l'ensemble des partenaires de la chaîne. Les économies d'échelle qui en résultent permettent de maîtriser les coûts et d'offrir aux clients le meilleur rapport qualité-prix.



3 Nous mettons en œuvre un ensemble de mesures visant à prévenir les effets négatifs potentiels de la déforestation dans nos chaînes d'approvisionnement.

Au sein de Colruyt Group, nous mettons en œuvre différents types de mesures pour atténuer les effets négatifs environnementaux et/ou sociaux de nos chaînes d'approvisionnement. Ces mesures portent à la fois sur les produits, les partenaires commerciaux, nos pratiques commerciales et la composition de notre offre destinée aux clients.

Au cours des prochaines années, nous renforcerons et combinerons ces leviers en fonction du type de partenaire, des caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement, de la nature des effets négatifs identifiés et du niveau de risque associé. Nous adoptons une approche progressive et axée sur l'action, en mettant la priorité sur la réduction des effets négatifs les plus significatifs au sein de notre chaîne de valeur.

Afin de garantir que nos produits sont exempts de déforestation, nous commençons notamment par :

• des mesures au niveau des produits ;

- o la mise en place de déclarations de diligence raisonnable pour l'importation de produits dans le cadre du RDUE ;
- o le recours à des certifications assorties de garanties par des tiers pour certains produits de marque propre.

Matières premières et produits dérivés de marque propre	Certification par des tiers
Bois, papier	FSC, PEFC
Café, cacao	Rainforest Alliance
Huile de palme	RSPO
Soja	RTRS

• Mesures au niveau du partenaire commercial

- o Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent à notre disposition les informations requises concernant la traçabilité, l'analyse des risques et les mécanismes de vérification.



- Tous nos produits de marque propre en bois et en papier sont certifiés (100 %). Cliquez sur l'image ci-dessus pour en savoir plus sur nos articles certifiés en bois et en papier.

3 QUEL EST NOTRE OBJECTIF CONCRET ?

D'ici 2030, nous mettrons fin à la déforestation et à la conversion des terres liées aux produits issus de chaînes à risque.

Dans une première phase, nous nous concentrons exclusivement sur la déforestation et sur les produits relevant du RDUE.

Dans une deuxième phase, nous identifierons d'autres chaînes d'approvisionnement à risque (en tenant compte à la fois du risque lié au produit et du risque lié à son origine) susceptibles d'entraîner un changement d'affectation des terres et d'avoir une incidence négative sur la protection des écosystèmes.

Afin de suivre nos progrès vers cet objectif, nous avons recensé les produits relevant du RDUE ainsi que leurs fournisseurs. Nous analysons désormais quels indicateurs, au niveau des produits et/ou des fournisseurs, sont pertinents et disponibles afin de mesurer plus concrètement nos avancées à l'avenir.



➤ Nous faisons certifier par des tiers des matières premières telles que le cacao, le café, le bois, l'huile de palme et le soja.

4 QUE VOULONS-NOUS CHANGER ?

Les adaptations nécessaires au sein de notre organisation pour mettre en œuvre cette politique et atteindre nos objectifs découlent des évolutions requises dans le cadre de notre politique de diligence raisonnable. Elles se déclinent notamment en :

- **Une analyse d'impact globale : recenser, évaluer et prioriser les incidences.**
- **La mise en place, la gestion et la vérification des déclarations de diligence raisonnable spécifiques au RDUE, y compris le développement des systèmes d'information nécessaires, l'intégration avec la plateforme européenne et la formation des collaborateurs à leur utilisation.**
- **La planification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation.**
- **La collecte de données et d'informations relatives aux produits et aux partenaires commerciaux.**
- **Une sélection ciblée des produits et des partenaires commerciaux.**
- **La mise en place d'un système de suivi permettant de contrôler et de rendre compte des progrès réalisés.**

5 COMMENT ALLONS-NOUS METTRE CETTE POLITIQUE EN ŒUVRE ?

Lors de la mise en œuvre de notre politique, nous nous assurons de respecter les dispositions du **règlement européen sur la déforestation (RDUE)**.

Afin de cerner les obligations qui nous incombent et les conséquences potentielles de cette réglementation sur notre organisation, nous avons réalisé l'an dernier une analyse d'incidences, qui a servi de base à la définition d'une feuille de route pour la mise en conformité.

- Lorsque Colruyt Group agit en tant qu'« opérateur » – notamment dans le cadre de **l'importation** –, nous accordons la priorité à l'établissement de déclarations de diligence raisonnable spécifiques au RDUE, complètes et fiables.
- Lorsque Colruyt Group agit en tant que « distributeur », nous veillons à limiter la charge administrative pour l'ensemble des parties concernées. Nous nous assurons également que nos clients B2B disposent des informations nécessaires pour remplir leurs propres obligations légales.

Parallèlement, nous mettons en place les processus et systèmes requis pour déployer notre **politique de diligence raisonnable**. Ensuite, nous affinons et enrichissons nos plans d'action et nos mesures.

Nous privilégions en outre des **collaborations** (précompétitives) créatrices de valeur pour Colruyt Group et ses partenaires commerciaux, notamment en vue :

- de l'utilisation de normes internationales communes pour l'échange d'informations ;
- du partage d'informations relatives à la cartographie et à la traçabilité des chaînes d'approvisionnement ;
- de la mise en commun des méthodes et des résultats d'évaluation des risques ;
- du partage d'informations concernant les cas de non-conformité des fournisseurs ;
- Du soutien aux initiatives visant à évaluer la conformité des fournisseurs indirects et à mutualiser les investissements liés à la cartographie, au suivi et à la vérification des chaînes d'approvisionnement pour ou par les fournisseurs indirects.

6 COMMENT ALLONS-NOUS SUIVRE ET ÉVALUER CETTE POLITIQUE ?

Cette politique a été élaborée par le **comité de pilotage Politique de durabilité des produits**, sous la direction du **Business Lead** désigné au sein de Colruyt Group, **Geert Roels, CPO Colruyt Group**. Le Service Center Sustainability assure la coordination et la préparation des travaux du comité de pilotage, en s'appuyant sur un **groupe de travail composé d'experts**.

Le comité de pilotage suit régulièrement les objectifs définis dans cette politique, ainsi que les indicateurs et cibles associés. Le Service Center Sustainability prépare systématiquement fois les rapports nécessaires. Les responsables de projets concernés y rendent également compte de l'avancement et de l'efficacité des changements et actions mis en œuvre.

Chaque année, nous appliquons le processus suivant :

- nous assurons un suivi rigoureux de nos **IRO significatifs**, et nous mettons à jour au moins une fois par an notre analyse de la double matérialité, y compris pour les questions de biodiversité et d'écosystèmes ; nous intégrons les éventuelles évolutions dans notre stratégie de durabilité ;
- nous évaluons les **progrès réalisés au regard de nos objectifs** en matière de produits sans déforestation à l'aide d'indicateurs et de cibles qui restent à préciser.
- sur cette base, nous déterminons les ajustements ou compléments à apporter à la **politique existante sur les produits sans déforestation** ; si nécessaire, nous révisons certaines orientations stratégiques et définissons de nouveaux **objectifs et indicateurs** ; ces nouveaux objectifs sont ensuite validés par le comité de direction. Enfin, les **feuilles de route** associées sont mises à jour en conséquence.

7 QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DE CETTE POLITIQUE ?

Champ d'application pour l'organisation

Le champ d'application couvre l'ensemble des unités opérationnelles de Colruyt Group en Belgique, au Luxembourg et en France qui commercialisent les produits concernés, ainsi que leurs chaînes de valeur en amont.

Nous accordons la priorité aux activités qui mettent pour la première fois ces produits sur le marché européen ou qui les exportent, à savoir l'importation, l'exportation et la production alimentaire. Les activités de food service et les activités B2B sont prises en compte dans un second temps.

Champ d'application pour les produits

Dans cette phase, nous nous concentrons exclusivement sur les produits relevant du RDUE, à savoir : le soja, l'huile de palme, le bois (y compris le papier), le cacao, le café, le caoutchouc, le bœuf (y compris le cuir) ainsi que leurs produits dérivés.

Ces matières premières figurent parmi les principales ressources (alimentaires) à risque. Elles sont connues pour exercer une forte pression sur l'utilisation des terres, en particulier dans des pays ou régions où les risques de déforestation et de conversion des écosystèmes sont élevés.

Cette politique s'applique tant aux marques A qu'aux produits de marque propre.

8 QUI EST RESPONSABLE DE LA VALIDATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE POLITIQUE ?

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique relative aux produits sans déforestation a été confiée au **Business Lead** désigné au sein de Colruyt Group, **Geert Roels, CPO Colruyt Group**.

Le Business Lead assume la responsabilité de la réalisation de cette politique ainsi que des objectifs associés, et définit les changements et actions nécessaires. Le Service Center Sustainability, sous la direction du **Corporate Sustainability Officer**, est chargé d'assurer le reporting nécessaire et de veiller à l'efficacité de la mise en œuvre de la politique.

La responsabilité finale de l'exécution de la politique globale de durabilité de Colruyt Group revient au **comité de direction** de Colruyt Group, sous la direction du CEO.



Geert Roels
Business Lead
Produits sans déforestation

9 COMMENT LES PARTIES INTÉRESSÉES SONT-ELLES IMPLIQUÉES ET INFORMÉES ?

Toutes les parties intéressées peuvent consulter notre [site web](#) pour obtenir davantage d'informations sur notre approche et nos réalisations concrètes. Le [rapport annuel](#) de Colruyt Group contient également des informations sur la politique menée, les objectifs fixés et les actions entreprises pour rendre nos chaînes de valeur plus durables.

Nous collaborons avec nos fournisseurs de manière à la fois proactive et opérationnelle.

- **Proactive :**
nous dialoguons sur les tendances et les évolutions pour rendre les chaînes de valeur du secteur plus durables et nous analysons la pertinence d'éventuelles collaborations (préconcurrentielles).
- **Opérationnelle :**
nous transmettons aux fournisseurs les informations nécessaires concernant nos exigences en matière de qualité, nos positions internes, les conditions prévues dans les appels d'offres, etc.

Par Colruyt Group, il faut entendre Colruyt Group SA, y compris toutes les entités dans lesquelles une participation majoritaire est détenue. De plus, les administrateurs qui représentent Colruyt Group dans des participations diffusent également les valeurs de cette politique, et s'efforcent de l'appliquer au mieux.



Le département Public Affairs défend notre vision auprès des fédérations sectorielles et veille à intégrer systématiquement nos principes fondamentaux dans les actions de lobbying relatives aux produits durables.

Colruyt Group soutient pleinement l'ambition européenne de lutter contre la déforestation et de reconnaître le rôle essentiel des forêts pour le climat. Nous plaidons toutefois en faveur d'une approche pragmatique et opérationnelle, qui tienne compte de la complexité de nos chaînes de valeur. Dans ce cadre, nous souhaitons contribuer de manière constructive à l'élaboration de nouvelles réglementations et nous positionnons volontiers comme partenaire de réflexion.

Annexe : **Incidences, risques et opportunités significatifs (IRO) auxquels la politique se rapporte**

Nos **incidences, risques et opportunités significatifs** ont été identifiés à partir d'une **analyse de la double matérialité** réalisée au printemps 2024.

Cette analyse repose sur deux dimensions : l'importance du point de vue financier et l'importance du point de vue de l'incidence. **L'importance du point de vue financier** concerne les thèmes qui ont une influence directe sur la valeur économique et les performances de Colruyt Group, notamment les risques et les opportunités susceptibles d'affecter ses résultats financiers. **L'importance du point de vue de l'incidence**, quant à elle, analyse les conséquences sociales, environnementales et économiques des activités de Colruyt Group sur la société dans son ensemble et sur la planète.

En combinant ces deux angles d'analyse, nous **comprendons mieux quels enjeux de durabilité** sont réellement prioritaires, qu'il s'agisse de ceux qui influencent les résultats financiers de Colruyt Group ou de ceux qui reflètent les effets de nos activités sur la société et l'environnement.

Cela nous permet :

- d'intégrer plus solidement la durabilité dans **la stratégie et les processus décisionnels** de Colruyt Group, et de consolider les objectifs définis en la matière ;
- de limiter les **risques liés à la durabilité** et saisir les **opportunités** pouvant avoir des conséquences financières pour Colruyt Group ;
- d'offrir une vision plus complète aux investisseurs et autres parties intéressées, en assurant un **reporting et une communication** sur les enjeux pertinents. L'analyse de l'importance constitue en effet la base de notre reporting en matière de durabilité, comme le prévoit la directive concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

La biodiversité et les écosystèmes constituent des facteurs d'incidence majeurs pour Colruyt Group, au même titre que l'atténuation du changement climatique.

Incidences significatives : **Incidence de la conversion des terres agricoles sur les écosystèmes vulnérables et les forêts** (soja, huile de palme, bois [y compris papier], cacao, café, caoutchouc, bœuf [y compris cuir]).